



AVIS PUBLIC

Règlement 20-517– Taxation complémentaire pour l'entretien du cours d'eau Rivière des Hurons branche 4

EST donné avis public par monsieur le directeur général Michel Morneau :

QUE lors de la séance ordinaire du 10 août 2020, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 20-517 ayant pour objet la taxation complémentaire pour l'entretien du cours d'eau Rivière des Hurons branche 4.

QUE ce règlement peut être consulté au bureau de la municipalité sur les heures régulières sur rendez-vous au 3541, boulevard Laurier.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, ce 12 août 2020.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Michel Morneau', is positioned above the name and title of the signatory.

Michel Morneau urb. OMA
Directeur général



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Michel Morneau, directeur général de la Municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie le 12 août 2020 aux deux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12 août 2020,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Michel Morneau', is written over a light blue horizontal line.

Michel Morneau urb. OMA
Directeur général